

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 21 février 2014, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Jean Marc COLOMBAN, Maryse CHAVOUTIER, Serge CHAVOUTIER, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Laurence LEMOINE,

Secrétaire de séance : Marin SOLLIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 novembre 2013 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Approbation et vote des comptes administratifs 2013

Le secrétariat de mairie retrace les comptes par chapitres et articles.

Après avoir constaté que M. Marin SOLLIER, Maire en exercice, a quitté la salle et n'a pas participé aux délibérations relatives aux Comptes Administratifs, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

Commune :

Exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	212 033,30	294 297,84	82 264,54
INVESTISSEMENT	152 214,53	326 568,02	174 353,49
TOTAL	364 247,83	620 865,86	256 618,03

Report 2012 et résultat global de l'exercice 2013

	Résultat de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2013	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	415 170,96	261 866,33	82 264,54	235 569,17
INVESTISSEMENT	-261 866,33	0,00	174 353,49	-87 512,84
TOTAL	153 304,63	261 866,33	256 618,03	148 056,33

Eau et Assainissement

Exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	36 969,06	75 352,93	38 383,87
INVESTISSEMENT	75 692,18	63 409,71	- 12 282,47
TOTAL	112 661,24	138 762,64	26 101,40

Report 2012 et résultat global de l'exercice 2013

	Résultat de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2013	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	40 250,63	40 250,63	38 383,87	38 383,87
INVESTISSEMENT	- 52 252,85	0,00	- 12 282,47	-64 535,32
TOTAL	- 12 002,22	40 250,63	26 101,40	-26 151,45

- Régie Electrique

Exercice 2013	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	90 431,68	41 133,02	-49 298,66
INVESTISSEMENT	0,00	3 706,60	3 706,60
TOTAL	90 431,68	44 839,62	-45 592,06

Report 2012 et résultat global de l'exercice 2013

	Résultat de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultats de 2013	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	-35 467,64	0,00	-49 298,66	-84 766,30
INVESTISSEMENT	4 938,65	0,00	3 706,60	8 645,25
TOTAL	-30 528,99	0,00	-45 592,06	-76 121,05

- Approuve et adopte à l'unanimité les résultats annuels et de clôture de l'exercice 2013 pour le budget de la commune, du service de l'eau et assainissement et de la Régie Electrique.
- Approuve et adopte à l'unanimité les Comptes de gestion de la Trésorerie Principale de l'exercice 2013 en tous points concordants avec nos résultats pour le budget de la commune, du service de l'eau et assainissement et de la Régie Electrique.

Affectation des résultats

Après avoir constaté et approuvé les résultats de 2013,

- **Il est proposé** de reporter au budget primitif 2014 les résultats suivants, **pour le budget de la commune** :
 - . au compte R002 : excédent de fonctionnement reporté, la somme de 148 056,33 €,
 - . au compte D001 : déficit d'investissement reporté, la somme de 87 512,84 €,
 - . au compte R1068, besoin de financement, la somme de 87 512,84 €
- **Il est proposé** de reporter au budget primitif 2014 les résultats suivants, **pour le budget de l'Eau** :
 - . au compte D001 : déficit d'investissement reporté, la somme de 64 535,32 €,
 - . au compte R1068, besoin de financement, la somme de 38 383,87 €
- **Il est proposé** de reporter au budget primitif 2014 de **la Régie Electrique**.
 - . au compte DF002 : déficit de fonctionnement reporté, la somme de 84 766,30 €,
 - . au compte RI001, solde d'investissement reporté, la somme de 8 645,25€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014 et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2014 dans la limite de ¼ des crédits inscrits en investissement au Budget Primitif 2013 soit la somme de 118 362 € pour la commune, 30 161€ pour la Régie Electrique et 2 161€ pour le budget de l'eau.

Sont à régler :

- Les frais de notaire pour les actes : dépôt procédure biens sans maître : 917,43 € chez Maître RABEYROLLES, frais d'acte d'une vente pour 766,69 €, d'un échange pour 704,39 € et les écritures de régularisation pour le règlement de l'ordinateur portable ; la facture a été payée mais pas sur la bonne opération pour 2021,29 €
- Accepte à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissement tels que exposée.

Indemnité de conseil au Trésorier Principale, Mme DE ROSA

Mme DE ROSA nous indique par courrier que cette indemnité peut lui être allouée selon un pourcentage de 0 à 100%.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'allouer une indemnité de conseil au taux de 100 % à Mme DE ROSA pour l'exercice 2013 soit la somme de 350,99 € brut ou 319,99 € net.

Avenant au contrat d'assurance statutaire du personnel communal.

La commune a signé avec GRAS SAVOYE, société d'assurances, un contrat pour assurer son personnel titulaire CNRACL et IRCANTEC en cas d'arrêts de travail.

L'avenant présenté aujourd'hui prend effet au 1^{er} janvier 2014. Il a pour effet de prolonger pour une durée de un an les clauses du contrat et allonge la durée de franchise de 15 jours au lieu de 10 jours actuellement, pour la maladie ordinaire.

- Approuve à l'unanimité les termes de cet avenant.

Demande de subvention pour une classe de neige

L'école Darantasia de Moutiers sollicite une aide financière pour la participation d'une enfant de la commune à une classe de neige. Comme les années antérieures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser 100 € à l'école.

Demande de subvention pour le Comice Agricole 2014 à Moutiers

Le président du Comice Agricole sollicite une subvention communale afin d'organiser la manifestation qui aura lieu à Moutiers le 13/04/2014. Comme les années antérieures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention.

Approbation des statuts de la CCCT définissant l'intérêt communautaire

La CCCT nous a notifié sa délibération approuvant les nouveaux statuts suite à l'intégration de St Martin de Belleville. Cette modification a pour objet de préciser les compétences de la CCCT. La délibération liste d'une manière exhaustive les équipements et services transférés (compétences obligatoires et compétences facultatives). Délibération approuvée à l'unanimité.

Renouvellement du bail de l'appartement de la mairie

Le bail de l'appartement situé à l'étage de la mairie est arrivé à expiration le 30/11/2013. Il est à renouveler. Le Conseil Municipal, décide de renouveler à l'unanimité, à compter du 1^{er} décembre 2013, le bail de l'appartement de la mairie pour une nouvelle période de 6 ans comme le stipule la loi, étant entendu que le grenier n'est pas intégré au bail. Il sera indexé annuellement.

Avenant à la convention avec SYSOCO

SYSOCO propose une modification de la convention d'occupation du Domaine Public au Col de la Coche. Suite à un récent déménagement, l'adresse est modifiée ainsi que le SIRET. D'autre part, ils souhaitent une prolongation incompressible de la durée de 9 années à compter du 01/01/2014.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal refuse l'avenant à la convention pour ce qui est de la durée de 9 années incompressibles.

Informations diverses

- Une demande de dérogation scolaire pour l'école de St Jean de Belleville a été adressée en Mairie. M. le Maire rappelle la position de la commune à savoir : l'école de secteur pour la commune est celle de Salins les Thermes, qu'un service de cantine et de garderie ont été mis en place et qu'il y a des places disponibles. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser cette dérogation scolaire.
- Un administré souhaite « réserver une concession » dans l'ancien columbarium. Après discussion et lecture du règlement du cimetière, à la majorité, le Conseil Municipal décide d'accéder à sa demande.
- Collectif hôpital de Moutiers : Le collectif informe que la pétition a été envoyée à Mme la Ministre et que suite à la nouvelle étude financée par la CCCT, les premiers rendus seront exposés au cours d'une réunion le 26 février 2014 à Moutiers.

Intercommunalité :

a) CCCT : Ecole de musique. M. Hubert FRATICELLI indique qu'une visite de chantier aura lieu le samedi 22 février 2014 pour ceux qui sont intéressés.

Comptes rendus de réunions

- avec la CAF pour les nouveaux rythmes scolaires. Mme Laurence LEMOINE donne aussi le compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu à Salins les Thermes et indique que les activités périscolaires auront lieu de 15h45 à 16h30.
- Syndicat du Morel : la fréquentation est en hausse ; malheureusement les tarifs subiront aussi une augmentation.

Urbanisme :

- Permis de construire autorisé : NEANT
- 2 Déclarations préalables autorisées pour changement de barrières et pour une isolation du toit.

Courriers divers :

- France Alzheimer Savoie explique que leurs comptes financiers sont positifs et que de ce fait, ils ne nous solliciteront pas pour une subvention en 2014.

Séance levée à 21 h 15

Fait le 24 Février 2014,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 28
Février 2014.

Le Maire,
Marin SOLLIER